



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 décembre 2018, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran, Mélanie Grenier, et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Raymond Martin et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère Diane Imonti est absente, mais assiste à la réunion par vidéo-conférence.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est aussi présente.

Assistance : Aucune personne n'est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 10 décembre 2018

Ordre du jour

Mot de bienvenue de M. le Maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018
- 1.4** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 décembre 2018
- 1.5** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.6** Présentation des comptes du mois de novembre 2018-Municipalité
- 1.7** Présentation des comptes du mois de novembre 2018-Pourvoirie et camping
- 1.8** Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.9** Proposition d'entente – convention collective
- 1.10** Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019
- 1.11** **Avis de Motion** -Règlement numéro R-277 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2019
- 1.12** **Avis de motion-** Règlement R-278 établissant des compensations pour le service d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2019
- 1.13** **Avis de motion-** règlement R-279 établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2019
- 1.14** **Avis de motion** Règlement R-280 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2019
- 1.15** **Avis de motion- Règlement** R-281 établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2019.

- 1.16 Montant des taxes pour les personnes endettées envers la Municipalité en date de décembre 2018
- 1.17 Résolution- TECQ-2014-2018 paiement pour fin de travaux
- 1.18 Embauche concierge pour le 25, rue Principale
- 1.19 Résolution MTQ- Dénéigement

1.20 Autorisation des dépenses :

- A) Contrat pour le service de la fourrière
- B) Assurance collective - nouvelle proposition
- C) Augmentation du fonds de roulement
- D) Mandat à la municipalité de Lac-du-Cerf - Achat de ballots de chlorure de sodium
- E) Annulation de certains comptes à recevoir- Pourvoirie et camping Pimodan
- F) **REPORTÉ**- Autorisation paiement final Nordmec pour les travaux de la TECQ-2014-2018 Priorité 3 - Remise du cautionnement de garantie d'entretien
- G) Achat sasseur - Métal Gosselin fait par CFP (budget 2019)
- H) Abroger la résolution 2018-11-321

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Résolution pour demande de subvention à la MRC d'Antoine-Labelle- Formation de 2 pompiers

3. TRANSPORTS- VOIRIE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-339

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2018-12-340

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-341

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

7070

10 décembre 2018

2018-12-342

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 03 décembre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2018-12-343

1.5 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 07 décembre 2018, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du **1^{er} novembre au 30 novembre 2018, total de 3 396,85 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2018-12-344

1.6 COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
265 117,73\$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
30 926,29 \$.

ADOPTÉE

2018-12-345

1.7 COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2018;

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 4 653,02 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
290,91 \$.

ADOPTÉE

2018-12-346

1.8 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes de:

- Monsieur Michel Dion, maire;
- Madame Diane Imonti, conseillère au poste numéro 1;
- Monsieur Robert LeBlanc, conseiller au poste numéro 2;
- Monsieur Raymond Martin, conseiller au poste numéro 3;
- Monsieur Christian Lacroix, conseiller au poste numéro 4;
- Madame Anne-Marie Meyran, conseillère au poste numéro 5;
- Madame Mélanie Grenier, conseillère au poste numéro 6.

ADOPTÉE

2018-12-347

1.9 PROPOSITION D'ENTENTE- CONVENTION COLLECTIVE

Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas accepter la proposition de l'entente de principe et de retourner à la table de négociation pour entre autres, l'augmentation salariale demandée par la partie syndicale de 2,25%.

ADOPTÉE

2018-12-348

1.10 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, séances qui débuteront à 19 h 00:

21 Janvier (3 ^e lundi)	08 avril	08 juillet	15 octobre (3 ^e mardi)
11 février	13 mai	26 août (4 ^e lundi)	11 novembre
18 mars (3 ^e lundi)	10 juin	09 septembre	09 décembre

ADOPTÉE

2018-12-349

1.11 AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT R-277 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX DE TAXES SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-277 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2019.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-277 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2018-12-350

1.12 AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT R-278 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-278 établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2019.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-278 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2018-12-351

1.13 AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT R-279 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-279 établissant des compensations pour le service d'enlèvements et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2019.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-279 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2018-12-352

1.14 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT R-280 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2019

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-280 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2019.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-280 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2018-12-353

1.15 AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT R-281 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION AUX FINS DE FINANCER LA GESTION DES BOUES SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR L'ANNÉE 2019.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-281 établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2019.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-281 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2018-12-354

1.16 MONTANT DES TAXES POUR LES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ EN DATE DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le montant des taxes pour les personnes endettées envers la Municipalité en date du 10 décembre 2018 pour un montant de 74 632,95 \$ plus les intérêts de 3 909,11 \$ pour un total de 78 542,06.

ADOPTÉE

2018-12-355

1.17 RÉSOLUTION- TECQ-2014-2018 PAIEMENT POUR FIN DE TRAVAUX

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;
- La Municipalité de Kiamika doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par années, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

En conséquence;

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2018-12-356

1.18 EMBAUCHE CONCIERGE POUR LE 25, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'employée no.128 de la municipalité de Kiamika a déposé officiellement son avis de démission à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conciergerie pour le 25, rue Principale est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'affichage du poste à pourvoir

conformément à la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats ont déposé leurs candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a retenu la candidature de madame Claudine Jacques, en considération de son intérêt, son expérience, sa disponibilité et sa proximité du lieu de travail;

EN CONSÉQUENCE, le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal l'embauche de madame Claudine Jacques.

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de madame Claudine Jacques au poste de concierge pour le 25, rue Principale à Kiamika, selon les conditions établies à la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2018-12-357

1.19 RÉSOLUTION MTQ- DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a fait l'acquisition de camions et d'équipements de déneigement pour l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité de Kiamika;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika pour la saison 2018-2019 fait l'entretien que des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'entretien d'hiver des routes du Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la municipalité de Kiamika à partir de la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de faire la demande officiellement par cette résolution afin de procéder à une entente avec le MTQ pour l'entretien hivernal des routes du MTQ (route 311) à partir de la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

2018-12-358

1.20 a) CONTRAT POUR LE SERVICE DE LA FOURRIÈRE

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de Kiamika pour le service de fourrière afin de récupérer, loger, nourrir, soigner et, le cas échéant, disposer des chiens abandonnés et/ou maltraités;

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika procède à une entente avec le Centre canin Le Refuge situé au, 208 route 117, à Lac Saguay selon les conditions suivantes :

- Entente de service au coût de 1 500\$ pour le service de base annuelle, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Le forfait de 2 patrouilles (160\$ x 2) = 320 \$

Les frais de déplacement sont en sus.

ADOPTÉE

2018-12-359

1.20 b) ASSURANCE COLLECTIVE- NOUVELLE PROPOSITION ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika offre à ses employés, une assurance collective par l'entremise du *Fonds*

7075

10 décembre 2018

régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion du *Fonds régional d'assurance collective des Laurentides* s'est rencontré le 11 octobre 2018 afin de prendre connaissance d'un sondage d'opinion et d'appréciation, il a été convenu d'aller à la recherche d'une autre proposition financière d'un autre assureur.

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre téléphonique des membres du comité de gestion qui a eu lieu le 11 octobre 2018, M. Piché a déposé l'offre de la Cie d'assurance Great-West ainsi que de la Cie d'assurance Equitable (assurances salaire).

CONSIDÉRANT que celles-ci offrent une économie substantielle, à l'ensemble des municipalités, le comité de gestion propose que ces mêmes propositions soient offertes aux municipalités participantes du Fonds régional des Laurentides.

CONSIDÉRANT que les protections retenues représentent une diminution des coûts de l'ordre de 3,4% tout en maintenant le même standard au niveau des protections qui sont offertes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Raymond Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Kiamika accepte les recommandations de monsieur Pierre Piché, consultant pour le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides*, pour un nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie GREAT-WEST et la compagnie EQUITABLE pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2020.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Kiamika, les documents requis, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2018-12-360

1.20 c) AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'augmentation du Fonds de roulement pour l'année 2019 à partir du surplus accumulé non affecté de l'année 2018.

L'avis de motion et la proposition du projet de règlement pour l'augmentation du Fonds de roulement sera présenté à la séance du conseil du 21 janvier 2019.

ADOPTÉE

2018-12-361

1.20 d) MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF - ACHAT DE BALLOTS DE CHLORURE DE SODIUM

Il est proposé par Raymond Martin et unanimement résolu par les membres du conseil présents qu'un mandat soit accordé à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour acheter pour le compte de la Municipalité de Kiamika cinq (5) ballots de 1000 kg de chlorure de calcium (pour épandage sur les chemins gravelés au début de l'été 2019). La Municipalité de Lac-du-Cerf est également engagée pour l'épandage du chlorure de calcium.

ADOPTÉE

2018-12-362

1.20 e) ANNULATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR- POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'annulation de certains comptes à recevoir pour la Pourvoirie et camping au montant total de 3 910. 36 \$ incluant les intérêts en date du 05 décembre 2018.

ADOPTÉE

2018-12-363

1.20 f) ACHAT SASSEUR - (BUDGET 2019)

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de faire fabriquer, un *sasseur*, dont le métal sera acheté chez Métal Gosselin de Mont-Laurier.

Il est de plus résolu que la facture soit payée en janvier 2019 pour un montant total de 10 000 \$ à partir du compte 23-710-10-000.

ADOPTÉE

2018-12-364

1.20 g) ABROGÉ LA RÉOLUTION 2018-11-321- AFFECTATION SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'abrogé la résolution no. 2018-11-321 autorisant l'affectation d'un montant de 4 955 \$ pour le surplus de pavages réalisés dans le secteur du Lac-François puisque ce montant va être remboursé par la TECQ 2014-2018 à la Priorité 4.

ADOPTÉE

2018-12-365

2.1 RÉOLUTION POUR DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - FORMATION DE 2 POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer

d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Kiamika désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Kiamika prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
dir. gén./Secrétaire-trésorière

2018-12-366

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire